

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE
VALFLEURY

1, Place de la Mairie
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD LOIRE

REÇU LE :

29 JUL. 2013

46, rue de la Télé
42952 SAINT-ETIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALFLEURY

SEANCE DU 19 JUILLET 2013

Le dix-neuf juillet deux mille treize, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 12/7/13, se sont réunis en Mairie de Valfleury sous la présidence de Michel MAISONNETTE, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etai ent présents : Michel MAISONNETTE, Max VIRISSEL, A line MOURELON, Christine PASCAL, Denis LAURENT, Marcel GALLAND, Thierry VIRISSEL, Gérard NAWROT, Daniel BRO SSE, Roseline BEAL, Stéphane DESPINASSE, Yves AUTRAN

Excusés : Claudette BONJOUR, Marc JOLY

Soit douze membres présents sur quatorze en exercice

EXAMEN DU PROJET ARRETE DU SCOT

Mr le Maire explique que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire a été arrêté le 6 juin 2013. Il concerne 117 communes.

Ce nouveau document remplace l'ancien SCOT qui avait été annulé en 2012. Les documents d'urbanisme de toutes les communes devront s'y conformer.

Les différents axes du SCOT ont été examinés : l'aménagement du territoire, le développement économique, l'habitat, le développement durable, l'agriculture, etc.

Pour la commune de Valfleury, il apparaît que le seul changement avec l'ancien document, soit la présence d'un corridor écologique qui passe vers le hameau du Rey. Ce corridor a été respecté dans le Plan Local d'Urbanisme communal.

Suivant l'avis émis par St Etienne Métropole, les Conseillers Municipaux souhaitent qu'en cas de réhabilitation d'un immeuble collectif, les 5 premiers logements ne soient pas comptabilisés dans le nombre de logements prévus dans le PLU (30 logements en 10 ans pour la commune de Valfleury).

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au projet de SCOT Sud Loire arrêté le 6 juin 2013
- Remarquent que le nombre de nouveaux logements prévus pour la commune de Valfleury est insuffisant
- Demandent qu'en cas de réhabilitation d'un immeuble collectif, les 5 premiers logements ne soient pas comptabilisés.

Certifié conforme
Valfleury le 22 juillet 2013

Le Maire
Michel MAISONNETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20130719-201352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2013

Signature



2013

87